

Index Egalité Homme - Femme 12/2022

Issu de la loi 2018-771 du 5 septembre 2018

	Indicateur	Note
1	Ecart de rémunération entre les femmes et les	35/40
	hommes	33/40
2	Ecart de taux d'augmentations individuelles entre	25/35
	les femmes et les hommes	23/33
3	Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une	
	augmentation dans l'année suivant le retour de	15/15
	congé maternité	
4	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi	
	les dix salariés ayant perçu les plus hautes	0/10
	rémunérations	
Total obtenu		75/100